



**VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)**

N° 01_01_2025_040

<i>Nombre de conseillers</i>	
<i>En exercice</i>	<i>29</i>
<i>Présents</i>	<i>19</i>
<i>Votants</i>	<i>27</i>
<i>Nombre de voix pour</i>	<i>27</i>
<i>Nombre de voix contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstention</i>	<i>0</i>
<i>NPPV</i>	<i>0</i>

OBJET :

**Reprise de concessions
en état d'abandon
dans l'Ancien cimetière**

Certifie exécutoire

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr et inséré
au registre des délibérations de
la commune de Montbonnot-
Saint-Martin

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

ID : 038-213802499-20250617-01_01_2025_040-DE



**République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Meylan**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq

le mardi 17 juin

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 juin 2025

Présents : M. BONNET, Maire - Mme Marie-Béatrice MATHIEU - MM. Roger BOIS, Gilles FARRUGIA, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Adjoint(e)s. Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Marie-France CARRE, Nadine HEILLIETTE, Anne-Marie SPALANZANI, Nathalie THIBAUT, - MM. Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mmes Caroline HALLE (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ, Virginie SONJON (pouvoir à Gilles FARRUGIA), Catherine FAVAND (pouvoir à Paul KLEIN), Christine CARBONE (pouvoir à Marie-Béatrice MATHIEU), - MM. Xavier VIGNON (pouvoir à M. Roger BOIS), Alexis ISAAC (pouvoir à Jean-Franck BARONI), Claude BAUSSAND (pouvoir à Dominique BONNET), Michel PINERI (pouvoir à Anne-Marie SPALANZANI).

Absentes excusées : Mmes Laurence LE BARRILLEC, Flavie PARENDEL.

M Paul KLEIN est nommé secrétaire.

Le rapporteur, Gilles FARRUGIA, Adjoint au Maire informe le Conseil municipal que la commune a la possibilité de reprendre des concessions en mauvais état et en état d'abandon conformément au Code général des collectivités territoriales aux articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et, pour la partie réglementaire, aux articles R. 2223-12 et R. 2223-23.

En effet, par négligence du concessionnaire ou de ses successeurs ou par la disparition de sa famille, il arrive que le terrain concédé revête un aspect lamentable et indécent qui donne au cimetière un aspect de ruine outrageant pour tous ceux qui y reposent, la commune peut, à bon droit, reprendre le terrain.

La procédure de reprise des concessions abandonnées est longue et difficile.

Une telle procédure a été engagée dans notre cimetière, le 15 janvier 2021 (date du premier constat d'abandon) et vise 24 concessions.

L'aspect d'abandon total a été reconnu pour ces dernières conformément aux dispositions susvisées.

La publicité, conformément à ces mêmes dispositions, a été largement effectuée et notamment par des plaquettes apposées sur ces concessions indiquant à tout public qu'elles faisaient l'objet d'une procédure de reprise.

Plusieurs familles se sont fait connaître et ont demandé l'arrêt de la procédure en justifiant de leurs qualités de descendants des concessionnaires et en s'engageant à remettre en état leur concession.

Trois années après le premier constat, un nouveau procès-verbal était rédigé le 15 octobre 2024 pour les concessions ayant conservé, ou non, l'aspect d'abandon.

Toutes les conditions requises en pareil cas, prévues par les lois et règlements, ont été rigoureusement respectées.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

Décide :

- **Que les concessions en état d'abandon figurant sur la liste annexée sont reprises par la commune,**
- **Qu'un arrêté municipal prononcera leur reprise,**
- **Que les terrains ainsi libérés de toutes exhumations et de tous monuments seront mis en service pour de nouvelles concessions.**

Le secrétaire de séance,
Paul KLEIN



Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Dominique BONNET



Annexe : liste des concessions